À PROPOS DU CONTRAT DE FILIÈRE FORÊT-BOIS : DES AMBIGUÏTÉS À LEVER

Le 17 décembre 2014 était signé le contrat de filière forêt-bois (CNI, 2014). Il constate que « *c'est une filière de transformation d'une même ressource, le bois, pour des marchés différents ; et de surcroît, cette ressource est renouvelable et recyclable. C'est donc une filière "naturellement" fondée sur une économie circulaire, donc une filière d'avenir, au sens propre du terme*. »

Les mesures adoptées par les divers organismes et ministères impliqués dans les chaînes de valeur utilisant du bois visent un fort développement, avec création d'emplois et réduction notable du déficit de la branche : elles affichent un effort concerté pour lever les divers freins qui handicapent la compétitivité de la filière, et l'usage des bois indigènes. Les acteurs publics et privés « *s'engagent dans une voie commune à gagner en compétitivité de façon solidaire* » (préambule).

Mais l'affirmation que « *la ressource existe* », reprise d'une antienne des multiples rapports présentés depuis vingt ans sur la forêt, n'emporte pas la conviction d'un provincial. Celui-ci observe que ne sont pas levées certaines contradictions dans les actions et les discours publics. Il souhaiterait, au moins, qu'elles soient explicitées, mises en débat, souvent relativisées, pondérées, parfois arbitrées. Faute de cet éclaircissement, l'acteur forestier risque fort de juger que l'avenir reste trop plein d'incertitudes : propriétaire ou entrepreneur, il pourrait se réfugier dans l'abstention.

Ces ambiguïtés, pour le moins, peuvent être relevées dans quatre domaines :

• « La hiérarchisation des usages du bois doit être respectée : bois d'œuvre, bois d'industrie, biomasse à vocation énergétique » (p. 10) ; même si les moyens publics affectés au bois énergie ne sont pas mis en regard des efforts consentis pour les autres segments de la filière, il est d'observation aisée de constater qu'en affectation budgétaire ou assimilée (Contribution au service public d'électricité), en effectifs d'agents publics, en programmes de recherche, en communication dans les médias, le bois énergie capte encore une majeure partie des ressources affectées à la filière. Ce contrat stratégique de filière ne corrige guère ces équilibres, ne prévoyant que d'« élargir le périmètre d'action du fonds chaleur (…) afin de sécuriser l'approvisionnement des installations de production de chaleur, à hauteur de 30 millions d'euros » (p. 23).

Le rappel, au moins, de la notion de *bois lié*, qui souligne que la collecte du bois d'industrie-bois énergie est pour près des deux tiers liée à la récolte du bois d'œuvre, aurait aidé à la compréhension collective des enjeux.

• Alors que les industriels de la première transformation demandent de plus en plus des lots de grumes homogènes, si possible de taille moyenne, les règles sylvicoles préconisées (sylviculture irrégulière, AgroParisTech Nancy, etc.) sont plutôt de viser à obtenir des gros bois, par une sélection par pied d'arbres : entre l'offre et les débouchés, deux visions prospectives coexistent.

Serait-il possible de les confronter, au moins, pour que chacun puisse apprécier les arguments respectifs ?

• Il est constaté que l'insuffisante régénération de la forêt française fragilisera encore l'approvisionnement en quantité et en qualité de la filière à moyen et long terme. Mais, alors que les règles de la certification forestière (PEFC, FSC) préconisent de retenir en priorité la régénération naturelle des peuplements, la demande actuelle de bois résineux amène les utilisateurs à promouvoir un reboisement à hauteur de 50 000 hectares par an.

Quel choix sylvicole retenir ? Il faudrait probablement commencer les diagnostics par les stations forestières, et vérifier la pertinence des peuplements qu'elles portent, souvenirs d'usages anciens, que ce soit pour des taillis, des taillis sous futaie, les nombreuses accrues. Et moins négliger l'existence de variétés forestières améliorées disponibles permettant de répondre aux interrogations liées aux risques climatiques.

• Le contrat prévoit une augmentation sensible de la récolte. Ce qui ne sera guère possible que par la remise en gestion de peuplements actuellement en déshérence. Dans son livre *Forêt vivante ou désert boisé, la forêt française à la croisée des chemins*, Jean-Pierre Léonard souligne la nécessité d'améliorer tous les ans la productivité du travail en sylviculture et en exploitation forestière : l'abandon de certains massifs est provoqué par le handicap d'une insuffisante productivité du travail.

Pour obtenir l'implication des propriétaires des « friches forestières », il faudrait probablement leur offrir une organisation de la collecte des bois qui permette à ces peuplements de retrouver une rentabilité, une valeur sur pied : au-delà du reboisement et de l'animation sur fonds publics, pourrait être étudiée la solution d'entreprises de service, analogues aux jardiniers qui évaluent, entretiennent, aménagent les espaces verts des citadins.

⁂

La France est diversité, disait Braudel. C'est peut-être lors des concertations régionales que peuvent être levées ces contradictions, ces ambiguïtés : par la rencontre entre les différents acteurs, les points de vue contradictoires pourraient être exposés, argumentés, adaptés le cas échéant aux situations locales, chacun sachant alors composer avec ses partenaires.

L'équation actuellement posée pour le développement du bois ne pourra être résolue que par la construction de nouvelles logiques de filière et de relations entre les acteurs (66e cahier du bois énergie, 2014). Une nouvelle « relation de confiance » est nécessaire afin de permettre un nouveau développement aux forêts françaises et un maintien d'une valeur ajoutée sur le territoire national, face à la concurrence internationale.

Yves POSS
IGPEF honoraire
28 rue des bouleaux
F-63100 CLERMONT-FERRAND
(yves.poss@yvesposs.com)

BIBLIOGRAPHIE

CONSEIL NATIONAL DE L'INDUSTRIE. — Le Contrat de filière CSF Bois. — Paris, décembre 2014. — 32 p.
66e cahier du bois énergie. — *Le Bois international*, 20-27 décembre 2014, p. 6.